

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 26 janvier 2018

**8<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2018-1-8-3

**Service instructeur**  
DILO - Service bâtiments

**Service consulté**

**COLLEGE JACQUES PREVERT DE WINTZENHEIM  
3ÈME PHASE DE RESTRUCTURATION  
APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX**

Résumé : La Direction de l'Immobilier et de la Logistique a établi le programme des travaux concernant la restructuration du collège Jacques Prévert de WINTZENHEIM. Le montant prévisionnel de cette opération (3ème phase du programme) est estimé à environ 8 238 000 €/TTC, valeur fin d'opération prévue courant 2022.

Dans le cadre de la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative, la 8<sup>e</sup> commission du 9 décembre 2016 a validé la démarche de construction du Livre Blanc pour l'entretien et la modernisation des collèges fondé sur les principes suivants :

- Le point de vue de l'utilisateur est au centre de la démarche,
- L'analyse technique intègre pleinement l'objectif de durabilité des équipements et de maintenance régulière,
- La réhabilitation des bâtiments plutôt que la construction sera privilégiée dans les travaux futurs.

Cette évaluation systématique et détaillée de l'ensemble des établissements a permis l'élaboration d'un Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilier des Collèges, acté par l'assemblée départementale lors de sa séance du 21 décembre 2017, dans lequel s'inscrit le projet de restructuration du Collège Jacques Prévert de WINTZENHEIM.

Le budget primitif 2018, basé sur les priorisations du PPMIC, retient le projet de 3<sup>ème</sup> phase de restructuration de ce collège.

Le **programme de l'opération**, réalisé par le Service Bâtiments de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique, en liaison étroite avec l'équipe de direction du collège, est déposé sur le bureau de votre Assemblée. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du collège en date du 30 novembre 2017.

A noter que des travaux de rénovation partielle de l'établissement ont déjà dû être réalisés en urgence en 2014, à savoir la réfection de l'étanchéité du rez-de-chaussée pour un montant de 643 800 € TTC (op. 2014 B112 36745).

En 2016 et 2017, l'opération de restructuration globale du collège a donné lieu à l'exécution des phases 1 & 2, à savoir les travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasses, le remplacement des menuiseries extérieures ainsi que la réfection des façades et de la cour, pour un montant global de 1 505 826 € TTC.

Les objectifs de la 3<sup>ème</sup> phase de l'opération sont :

- la rénovation intérieure du bâtiment et des équipements techniques,
- l'amélioration fonctionnelle de l'ensemble de l'établissement comprenant :
  - le réaménagement et la redistribution des différents pôles (administration, locaux professeurs, agents, vie scolaire...)
  - l'aménagement de locaux inexistantes (salle polyvalente, local casiers)
  - le recalibrage des salles d'enseignement pour une typologie de 30 élèves par divisions
- la mise en accessibilité de l'établissement aux personnes à mobilité réduite, avec notamment la construction d'une cage d'ascenseur.

Schématiquement, le coût de l'opération, en phase programme, est le suivant :

<b><u>TRAVAUX</u></b>	<b>4 750 000 € HT</b>
<b><u>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</u></b> Maîtrise d'œuvre & OPC, CSPS, Contrôle Technique, études préalables et divers diagnostics	<b>950 000 € HT</b>
<b><u>MOBILIER</u></b>	<b>220 000 € HT</b>
<b><u>DIVERS</u></b> Location bâtiments modulaires, aléas & imprévus, provision pour révisions des prix	<b>945 000 € HT</b>
<b><u>TOTAL GENERAL HT</u></b>	<b><u>6 865 000 € HT</u></b>
<b><u>Total général TTC</u></b> Valeur estimée fin d'opération (été 2022)	<b><u>8 238 000 € TTC</u></b>

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur, recruté sur ses moyens, compétences et références, selon la procédure concurrentielle avec négociation soumise aux articles 25 I 2° et 71 à 73 du décret du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le document programme de l'opération, établi par la DILO et validé par le collège ;
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- de déterminer l'estimation globale prévisionnelle de l'opération (3<sup>ème</sup> phase) à 6 865 000 € HT (**8 238 000 € TTC**), répartie comme suit : travaux : 4 750 000 € HT ; prestations intellectuelles : 950 000 € HT ; mobiliers : 220 000 € HT ; divers dont location bâtiments modulaires, révisions des prix... : 945 000 € HT ; en sachant que l'AP nécessaire a été votée sur le millésime 2014 du

programme B112 (COLLEGES - restructurations, réhabilitations, extensions) et que l'affectation correspondante pourra être réalisée sur l'opération 2014 B112 37608.

- de m'autoriser à conclure tout contrat ou à signer tout document nécessaire à la mise en service du collège J. Prévert de WINTZENHEIM, et indispensable à son bon fonctionnement, dès lors que cette signature ne relèvera pas de la compétence des instances dirigeantes du collège, et sous réserve que la conclusion de ces contrats soit strictement proportionnée aux besoins du site, conforme aux intérêts départementaux et que les crédits éventuellement nécessaires soient inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT